AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C0040
FR0004165801-FS0007

6 janvier 2025

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

LES HOTELS DE PARIS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 janvier 2025, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes, intervenus le 30 décembre 2024 :

- la société par actions simplifiée MD Immobilier[1] (7 rue du docteur Germain Sée, 75016 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société LES HOTELS DE PARIS et ne plus détenir aucune action de cette société ;

- la société par actions simplifiée unipersonnelle Compagnie Financière du Phénix[2] (7 rue du docteur Germain Sée, 75016 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse le seuil de 5% du capital de la société LES HOTELS DE PARIS et détenir 391 465 actions LES HOTELS DE PARIS représentant autant de droits de vote, soit 5,30% du capital et 2,91% des droits de vote de cette société[3].

Ces franchissements de seuils résultent d'une cession d'actions LES HOTELS DE PARIS hors marché par la société MD Immobilier au profit de la société Compagnie Financière du Phénix.

[1] Contrôlée par M. Patrick Machefert.
[2] Contrôlée par M. Kévin Machefert.
[3] Sur la base d'un capital composé de 7 386 981 actions représentant 13 449 416 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.